

Projet présenté par les députés :

MM. Eric Leyvraz, Jean-Marc Guinchard, Guy Mettan, Gabriel Barrillier, Antoine Barde

Date de dépôt : 27 février 2018

Projet de loi

modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (LRGC) (B 1 01) (Pour une maîtrise de l'ordre du jour du parlement)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985, est modifiée comme suit :

Art. 3, al. 2 (nouveau)

² Lorsque l'ordre du jour du Grand Conseil comporte plus de 50 objets reportés, le nombre d'objets nouveaux pour chaque dépôt, à l'exception des objets visés à l'alinéa 1, lettre e, du présent article, est limité à deux par groupe et à un par député indépendant. Ces objets sont alors déposés par l'intermédiaire des chefs de groupe.

Art. 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Notre parlement se bat depuis des années pour diminuer le nombre d'objets qui figurent à son ordre du jour.

Force est de constater que tous les efforts fournis par les différents Bureaux et présidents ont été des échecs. Les demandes de toilettage et de retraits d'objets obsolètes demeurent lettre morte.

Alors que dans d'autres cantons on a vu des séances de conseil supprimées faute d'objets, nous sommes empêtrés dans un ordre du jour sans fin, avec 150 points ou plus à traiter.

Cela représente une dérive démocratique qui n'est plus acceptable. Des départements attendent des mois avant d'être en tête de liste, des motions attendent des sessions, voire des années, avant d'être traitées (dernièrement l'une d'elles passait pour la 27^e fois devant le Grand Conseil !), les auteurs ne sont parfois plus là pour présenter leurs arguments, à quoi bon déposer des objets qui dépasseront leur temps de traitement ?

L'ordre du jour n'est plus respecté et devient un document peu utile, remplacé par une suite d'urgences et d'ajouts. Il n'y a dans cette configuration que des perdants : les auteurs qui attendent en vain le passage de leur écrit, les citoyens qui veulent discuter de leur pétition, les départements qui s'inquiètent des retards, et enfin la démocratie qui est bafouée parce que rien ne se fait véritablement dans les temps et délais impartis.

L'ardeur des élus à déposer des textes – surtout en année électorale ! – est sans limite, et si parfois l'ordre du jour mincit, les commissions, elles, sont bourrées d'objets nouveaux. Dans ses commissions, le Grand Conseil donne facilement des recommandations ou prodigue des conseils aux administrations, mais il n'arrive visiblement pas à réformer son fonctionnement quand il dérive ! Un peu de pragmatisme et de bon sens devraient guider la marche à suivre.

Notons aussi avec regret que la qualité des sujets abordés est parfois peu digne du niveau d'un parlement cantonal. Nous avons plusieurs exemples en tête que nous ne citerons pas par égard pour certains collègues...

Cette situation est une perpétuelle Genferei ; il nous faut enfin agir, comme nous l'avons fait pour les urgences, limitées à deux par parti. Cela fonctionne fort bien, sans que le parlement n'y trouve à redire.

Cinq à sept partis, deux nouveaux objets pour chacun : revenons à un ordre du jour raisonnable, une réserve de travail pour une session supplémentaire et non pas six mois ou plus de retard !

La République a-t-elle autant de problèmes vitaux qui ne pourraient s'exprimer dans dix à quatorze textes nouveaux par mois ? Sommes-nous raisonnables en déposant, avec le Conseil d'Etat, plus de 2200 projets de lois en 9 ans ?

Notre travail législatif montre des failles importantes dans l'exécution des tâches. Notre crédibilité est en jeu et la population attend de ses élus de l'efficacité ainsi que des réponses rapides aux motions, projets de lois ou résolutions déposés.

Ce PL ouvre une discussion que nous ne pouvons plus repousser. Il n'est pas correct de laisser à la nouvelle législature un ordre du jour aussi pléthorique, un héritage qu'elle ne peut malheureusement répudier.

Suite à ces explications, nous espérons, Mesdames et Messieurs les députés, que vous ferez bon accueil à ce projet de loi.

Conséquences financières

Pas de conséquences financières attendues.